

Manifestation pacifique contre le pass sanitaire obligatoire à Monaco

Réunion du 18 août 2021 au Palais Princier

Suite à ma demande d'audience avec le Souverain, nous avons été reçus avec mon mari par M. Tomatis, Conseiller au Cabinet de S.A.S. le Prince Albert II.

Compte-rendu

I. PREAMBULE

M. Tomatis a précisé qu'en aucun cas il ne s'exprimait au nom du Souverain, et qu'il Lui transmettrait un rapport suite à notre réunion. Il nous a assurés que le Prince était à l'écoute, réceptif et demandeur d'informations, ce dont nous n'avons jamais douté.

Nous avons salué la gestion bienveillante et raisonnée de la crise sanitaire à Monaco jusqu'à présent, en témoignent le taux de mortalité du Covid, l'hôpital non saturé (même sans vaccin et sans pass sanitaire) et les restaurants ouverts aux résidents et salariés sans que la situation ne se soit aggravée. Nous avons rappelé que cela avait notamment été possible grâce aux spécificités de Monaco (un pays souverain de petite taille, un système de santé de pointe, des moyens de contrôle et une population disciplinée), qu'il était indispensable de prendre en compte dans les décisions politiques liées à la crise sanitaire. Nous avons expliqué qu'au regard du taux de mortalité du Covid à Monaco (0,089%, soit 2 fois moins que la France), du classement de Monaco au 65ème rang mondial des pays par taux de mortalité du Covid et des remises en questions des stratégies d'immunité collective dans les pays où la couverture vaccinale est plus avancée (Islande, Israël), rien ne justifiait que la gestion de l'épidémie en Principauté se calque sur la stratégie sanitaire de pays qui font tous moins bien que Monaco en ayant appliqué des mesures plus strictes (fermeture des frontières, confinements longs, pass sanitaires...).

Nous avons fait part de l'inquiétude de nombreux Monégasques, résidents et salariés suite à la décision de S.E.M. Dartout de mettre en place le pass sanitaire (et la vaccination quasi-obligatoire qu'il induit) pour tous à compter du 23 août, décision qui nous semblait avoir été prise précipitamment, alors que le Prince était aux Jeux Olympiques à Tokyo. Néanmoins M. Tomatis nous a assuré que cette décision n'avait pas été prise dans l'urgence, mais à titre anticipatoire compte tenu de l'évolution incertaine du variant delta.

II. ECHANGE

Nous avons demandé à ce que le pass sanitaire ne soit pas obligatoire pour les Monégasques, résidents et salariés, comme cela était le cas jusqu'à présent, même au pic de l'épidémie. Nous avons admis toutefois qu'il était tout à fait normal que le pass sanitaire soit exigé pour les non-résidents, et qu'il était aussi normal que les Monégasques souhaitant voyager à l'étranger puissent bénéficier du pass sanitaire. Nous avons également mis en avant l'aspect cosmopolite de Monaco, avec ses résidents étrangers qui voyagent régulièrement et qui ont déjà en majorité un pass sanitaire pour des raisons pratiques. M. Tomatis a précisé qu'à Monaco, le pass sanitaire n'était exigé pour l'instant que dans les bars et restaurants. Il a souligné la place de Monaco dans une économie globalisée, et dont le secteur du tourisme d'affaires avait été lourdement impacté par la crise sanitaire, d'où la difficulté de prendre des décisions alliant problématique de santé et économie.

Nous avons insisté sur l'aspect clivant du pass sanitaire pour les Monégasques, résidents et salariés de la Principauté, cette mesure créant une fracture sociale et familiale inédite au sein de la population monégasque jusqu'ici très unie, en instaurant discrimination, injustice et stigmatisation. Nous avons apporté le témoignage d'un fonctionnaire du Gouvernement Princier ayant proféré des messages haineux à l'encontre d'un membre de notre groupe Facebook ne souhaitant pas se faire vacciner, allant jusqu'à lui donner rendez-vous en réanimation. Nous avons également donné l'exemple d'une personne ne pouvant plus rendre visite à sa maman au Centre Rainier III avec ses enfants depuis plus de trois mois, et dont la maman en question est en dépression. Pour de nombreux résidents du Centre Rainier III, voir leur famille est un des rares moments de bonheur qui illumine leurs journées bien longues. Une autre personne, retraitée, s'inquiète de ne plus pouvoir aller boire son café avec ses amis comme ceci est le cas tous les matins depuis de nombreuses années. Se retrouver au café, au restaurant, au marché... est un lien de sociabilisation fort pour nos aînés, et cela ne sera malheureusement plus possible pour certains, à moins de recourir à la vaccination (87% des plus de 75 ans étant déjà vaccinés).

Concernant la vaccination quasi-obligatoire induite par le pass sanitaire (*cf. Compte-rendu de la réunion du 2 août au Ministère d'Etat*), et au vu des récentes remises en questions des stratégies d'immunité collective dans les pays où la couverture vaccinale est plus avancée (Islande, Israël) M. Tomatis a admis que la vaccination ne pourrait vraisemblablement pas éradiquer le virus, mais permettait de limiter son impact. Selon lui, la vaccination est un des éléments essentiels pour revenir à une vie normale (ex : Israël), éviter à moyen terme la saturation de l'hôpital et protéger des formes les plus graves du virus.

Nous avons fait remarquer que la communauté scientifique était divisée au sujet de la protection vaccinale, notamment avec l'apparition des variants. Nous avons également regretté que la balance bénéfice-risque soit totalement occultée avant de recourir à la vaccination générale de la population, qui plus est avec un vaccin étant en autorisation de mise sur le marché conditionnelle, et dont les données recueillies par le site Agence Nationale de Sécurité du Médicament (ansm.sante.fr) sont inquiétantes, avec une proportion de cas graves/non graves de 27% depuis le début de la vaccination en France. Nous avons apporté le témoignage de plusieurs membres du groupe Facebook présentant des contre-indications à la vaccination (antécédents d'AVC, maladies auto-immunes, rémission de cancer, terrain allergique grave...) et pour lesquels il n'existe aucune solution puisque le pass sanitaire ne tient pas compte de leur situation exceptionnelle. M. Tomatis nous a informé qu'une réflexion était effectivement menée afin d'envisager une alternative pour ces personnes. Compte-tenu du refus du Gouvernement Princier de prendre par écrit l'entière responsabilité des conséquences de la vaccination à court, moyen et long terme, dans la mesure où les laboratoires se sont dédouanés de toute responsabilité en cas d'effets secondaires graves liés aux vaccins contre le Covid, nous avons fait part de l'inquiétude des personnes réticentes à se faire vacciner. M. Tomatis nous a répondu que s'agissant d'une incitation de la part du Gouvernement, la responsabilité de l'Etat était de facto engagée.

Par ailleurs, nous avons souligné que le pass sanitaire était sanitaire incohérent étant donné que les personnes vaccinées ne sont pas testées alors qu'elles peuvent être positives, et ont tendance à abandonner les gestes barrières alors qu'ils restent le moyen le plus efficace de lutter contre la propagation du virus et de ses variants. De plus, nous avons indiqué que la mise en place du pass sanitaire pour tous incitera les personnes ne désirant pas se faire vacciner à se rassembler dans la sphère privée, alors même qu'il est

prouvé que c'est au sein de celle-ci que les contaminations sont les plus nombreuses. Enfin, nous avons déploré que les personnes ayant déjà contracté le Covid et développé des anticorps naturels doivent automatiquement se faire vacciner au-delà de 6 mois après l'infection, même si leur taux d'anticorps neutralisants est encore suffisant. M. Tomatis nous a expliqué que Monaco faisait partie des quelques pays ayant affiné leurs recherches d'anticorps, en particulier les anticorps neutralisants. Il nous a également précisé qu'à Monaco un suivi individuel était proposé pour une stratégie de rappels efficace, notamment avec une sérologie gratuite.

Nous avons essayé d'apporter des solutions pour une gestion vertueuse de la crise sanitaire à Monaco, en proposant un modèle alliant sécurité sanitaire, unité sociale et liberté. Ce modèle impliquerait notamment de conserver le pass sanitaire pour les non-résidents et non-salariés, d'exiger un test PCR pour les Monégasques et résidents de plus de 12 ans s'étant déplacés plus de 36h dans un pays étranger, de poursuivre les contrôles sanitaires dans les restaurants et bars, d'encourager le personnel soignant à se vacciner, *sans obligation*, d'informer sur la prévention immunitaire. De plus, nous avons suggéré de mettre en place un pass sanitaire ponctuel pour les Monégasques, résidents et salariés lors d'événements majeurs (Grand Prix, Yacht Show) afin de ne pas nuire à l'attractivité de la Principauté. Sur ce point, M. Tomatis a émis des doutes compte-tenu du nombre important de congrès se déroulant à Monaco, et dont la jauge est souvent supérieure à 1000 personnes.

Enfin, nous avons suggéré qu'il y avait une opportunité à saisir pour notre pays en mettant en place une vraie politique sanitaire qui érigerait Monaco en modèle de réussite, notamment en créant un pôle d'excellence monégasque qui proposerait des traitements médicamenteux aux personnes positives dès les premiers symptômes et en menant une étude sur le sujet. Nous avons d'ailleurs rappelé le succès et la reconnaissance internationale du Centre Cardio-Thoracique et du Centre Scientifique de Monaco. M. Tomatis a salué le rôle du Centre Scientifique de Monaco dans la gestion de la crise, et sa collaboration avec des centres mondiaux, en précisant que les démarches et travaux accomplis nous aidaient à mieux gérer la crise que les autres. Nous avons fait remarquer qu'il était regrettable que le seul traitement proposé aux personnes positives soit du Doliprane, alors même que des traitements efficaces existent et permettraient d'éviter l'aggravation de l'état de santé des patients et la saturation de l'hôpital. Nous avons précisé que certains pays dont le Japon venaient d'homologuer un traitement contre le Covid. M. Tomatis nous a répondu que Monaco suivait de près les études qui étaient faites, et qu'il n'existait pas à sa connaissance de traitement homologué, mais seulement des traitements expérimentaux, et que si un traitement efficace reconnu venait à recevoir toutes les autorisations, le Gouvernement ne ferait pas l'économie de cette solution. Il nous a également expliqué qu'à Monaco il n'existait pas d'agence du médicament, mais que Monaco dépendait des recommandations et agréments de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament française et de l'Agence Européenne du Médicament. Il a ajouté que le Gouvernement était vigilant sur les agréments, et que le vaccin Pfizer avait reçu les agréments français et européen aussi bien pour le sérum que pour le site de production. Nous avons rappelé que l'AMM conditionnelle du vaccin était validée de manière temporaire.

III. CONCLUSION

M. Tomatis a tenu à souligner que c'était un ensemble de mesures, et non une seule, qui permettrait de lutter contre l'épidémie. Il a ajouté que Monaco avançait pas à pas, de manière intelligente, en s'adaptant à la situation. Selon lui, tout peut être pris en compte dans la réflexion pour s'adapter à nos spécificités et à la pandémie. C'est pourquoi il est important de maintenir le dialogue et de se donner du temps.

Nous avons réitéré notre souhait de rencontrer le Souverain pour Lui exposer personnellement nos arguments.